

Le Dieuxiesme. Decembre mil six Cents six.
Jours le neust Mourut Ham L. Bourdormet de Collu, par
Bourdormet & pouce de francois Le non Labourer, aage
de sixante ans dans la Communione de fideles
munge des saintes Sacraments a elle administree
pendant la Cour de sa maladie par mire Jean
Le Couffor prestre Curé de Collu. parroyse
et la foye ensuiuant fut enteree dans
L'eglise parroyssiale de Collu; a luyant
presente au. Interim. de L'ed. francoise Le
non son Mary, ^{vingt} ~~seize~~ anthoine, quest
gourion de Jeun, lesquels ont declarez en
scauoir signe, ont estz aussy presente
au Conuoy d'linie pierre, son garl
souffignez avec les souffignans prestre
10 liures pierre ^{de l'aprouel, de l'ator, de l'at. & de l'aprouel.}

Jangarel
Rolland gourion
prestre

Le quatrieme Jour du mois d'août L'an Mil six cent
seize le sixant d'ice apres les fiancailles faictes
en l'eglise parrochiale de Pommier & Feudy par M^{re} Messire
Nicolas Lequelge prestre annataire de l'eglise au
presnt de la grande Mess^e Le dimanche troisieme
jour du mois d'août, Le vicair^e general de
mon^{seigneur} Illustrissime & Reverendissime
M^{re} de la part adressee au^{de} sieur quelge
prestre, de luy signee & datt^e du vingt cinquieme
jour du mois d'août. Et soussigne nicolas Le
quelge prestre annataire de Pommier & Feudy ay

Interrogé publiquement en Lad. Eglise Françoise
 Le noan aagé d'environ quarante cinq ou six
 ans demandant auct. yommibir; de Isabelle
 ottret aagée d'environ vingt de huit ans
 aussy de cette parroisse, et de leur consentement
 Mutual par moy Solennellement pria par
 paroles de prêtre & de la sainte Eglise
 Mariages, et prêtres de Charles Gregoire
 Yves Guillou, et autres qui ont signifié. Et
 prêtre Suffignants y furent aussy prêtres
 de ay donné la benediction nuptiale auct.
 marier d'aurant le saint Sacrifice de la messe
 selon la forme de notre Mbr. de la S. Eglise.
 En tout ce ligne ayant dit par le deuse avec approuvé

Charles Gregoire
 Yves Guillou
 Prêtre

Sauisau fili matheola de Legatione Johanne magister
morie lurae coniugal sine baptizate die
viginti prima de Sabenari anno dñi 1627
fuit simul ad forsting ^{semita} sine impovente
de res-judicij a demota tuller

Johannes Romanus

Le treizième fevrier L'an mil six cent quatre vingt
Neuf, mourut en la communion de nostre mere la sainte eglise
Francis Le Moan âgé d'environ quatre vingt ans de cette tierce

De Gomerit Jaudy du quartier de Lerzonnem, le dixsept.
Dud. mois son corps a esté inhumé en Eglise paroissiale dud. Gomerit
après avoir reçu tous ses sacrements pendant le cours de sa maladie,
et ont assisté au convoi. Estabdan Lubet sa veufve, Jacques
Eflam, et Louis Le Noay ses enfants, Jacques Antjez,
Jacques Le Duement, et plusieurs autres lesquels interpellés ont
declaré ne sçavoir signer.

Nicolas Jaudy
R. de Gomerit

Isabran. Fille Legitime de Jay
 de Marquille le Maitre sa Compaigne
 fut baptizé par moy Souffignan pbr. sur
 le fonde baptismaire de l'Eglise parrochiale
 de la ville de la Roche sur Yon
 et qualifié de parain par M^r
 Bertrand de Dubu & Isabran le parain
 le dimanche vingt & huitième jour de
 Novembre 1658.

h: Le Curé
 [Signature]

[Signature]

[Signature]

Le quin. mesme Jour doctobre, mil sept Centz cinq
trepasse en la Communion de nostre mere la. ste. Eglise
Isabelle auctret — apres avoir receu tous ses
sacraments du sousignant ptre, laquelle estoit agee de huit
soixante et dix ans, et fut son Corps Inhume le Landemain
En l'Eglise paroisiale de Brelevenez En presance de Estlam le
noah son fils Van le guercon, francois plouganou yuce
Le Roy et plusieurs autres qui ont declaré ne scauoir signer
Guillaume Rolland ptre